



# DÉLIBÉRATION

## du 11 juillet 2022

Présents : 23 Excusés : 4 4 pouvoirs Absents : / Votants : 27 En exercice : 27	<b>L'an deux mille vingt-deux, le onze juillet, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire.</b> <b>Étaient présents :</b> M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Noëlle BICHON, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, Mme Maria COURTAY, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Cédric DOTTOR, Mme Isabelle LÉAUTÉ, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIÉ, Mme Marina LUCAS, M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Adeline ROUSSEAU, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU. <b>Étaient absents excusés :</b> Mme Anne-Marie HENRY (ayant donné pouvoir à M. Jérôme LECERF), M. Damien GUILLON (ayant donné pouvoir à M. Ludovic LEDUC), M. Philippe JAHAN (ayant donné pouvoir à Mme Nadine YOU), Mme Rosalie OUTIN (ayant donné pouvoir à Mme Laura BRETAUD) <b>Assistait également au titre des services :</b> Philippe RENAUD, DGS <b>Secrétaire de séance :</b> Mme Laura BRETAUD <b>Date de la convocation :</b> 05 juillet 2022
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le <b>13 JUIL. 2022</b> Publiée, le <b>15 JUIL. 2022</b> Notifiée, le	
Délibération n°22.4.4	<b>FINANCES</b> <b>Marché de PAVC 2022 – Autorisation du Maire à signer le marché</b>

**Madame le Maire expose au Conseil que suite au vote du BP 2022, le 29 mars 2022, il a été décidé, sur proposition de la Commission Voirie, de lancer une consultation en procédure adaptée (MAPA) préalable à la réalisation du programme d'aménagement et d'entretien de la voirie communale, portant sur la réfection de voies communales pour une surface à traiter de 42 647 m<sup>2</sup> (40 056 m<sup>2</sup> en 2021)**

Le dossier de marché a été préparé par les services techniques municipaux et transmis à la consultation, conformément aux dispositions du Code de la Commande publique, le 30 mai 2022. La date limite de remise des offres était fixée au 21 juin 2022.

Deux candidats ont présenté une offre recevable.

L'analyse des offres a été réalisée par F. THOMAS, responsable des services techniques, sur la base des critères retenus dans le dossier de consultation, à savoir prix de l'offre : 70% et valeur technique : 30%, appréciée sur la base de trois sous-critères.

L'analyse a été présentée pour AVIS à la CAO le 4 juillet 2022.

**La commission a proposé de retenir l'offre présentée par la SA LANDAIS, mieux disant pour un montant de 98 512.61 € HT soit 118 215.13 € TTC en tranche ferme, la tranche conditionnelle n'a pas été retenue pour des questions de dépassement budgétaire.**

Pour information, le montant inscrit au BP 2022 – programme 101 – Voirie communale était de 100 000€ TTC.

Malgré le dépassement des crédits inscrits au BP 2022, qu'il conviendra de compenser (DM ou minoration sur d'autres projets) il est proposé, considérant la nécessité d'entretenir avec régularité et selon une programmation cohérente eu égard aux besoins le parc routier communal, d'autoriser le Maire à signer le marché avec l'entreprise attributaire.

**Après avoir entendu cet exposé,**

**Sur proposition du Maire,**

**Vu l'exposé présenté,**

**Vu la consultation engagée conformément aux dispositions du Code de la commande publique et notamment les articles L.2123-1, R.2123-1-10, R.2123-4 et R.2123-5,**

**Vu la présentation en commission Voirie,**

**Vu le rapport d'analyse des offres et le PV de la commission MAPA en date du 4 Juillet 2022**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité :**

► **AUTORISE** Madame le Maire à signer le marché « PAVC 2022 » avec l'entreprise LANDAIS, mieux disant, pour un montant de travaux de 118 215.13€ TTC.

Pour extrait conforme au registre »

**Nadine YOU,**  
Maire

